

LE MOT DU PRÉSIDENT

Habituellement à cette période, je vous parle de notre prochaine Assemblée Générale mais celle-ci a maintenant lieu à la fin du premier semestre conformément aux préconisations comptables. Lors de la dernière AG, nous avons voté la tarification 2017 et il est intéressant de préciser que, pour la deuxième année consécutive, nous maintenons une tarification identique au niveau de la cotisation, des adhésions, des prestations et des autres solutions mises à votre disposition.

Cette fin d'année, nous le savons, va être très chargée et cela se ressentira particulièrement au niveau de l'assistance téléphonique et au niveau des délais pour planifier une intervention en collectivité. Les innovations attendues à court terme et autres échéances, dont certaines sont détaillées dans les articles et brèves de cette lettre, sont autant de causes annonciatrices d'une augmentation importante de notre activité. Nous nous y préparons et nous continuons à adapter l'organisation interne à la réalité de l'activité. Je renouvelle une fois encore mes remerciements à l'ensemble du personnel de l'Adico qui, à chaque étape importante, répond présent.

Dans les échéances attendues, il y a forcément Chorus Pro et je vous invite à regarder notre vidéo sur Youtube en mettant en mot clef "Adico efacture" et à vous documenter sur le site de l'Agence informatique et financière de l'Etat dans la rubrique "facturation électronique".

L'autre axe prioritaire donné à l'Adico reste la formation des agents et des élus aux changements induits par le numérique. Cela doit être priorité de notre mandat et nous devons nous assurer qu'à la fois nos collègues élus et nos agents puissent accéder à de la formation continue sur les évolutions qu'apportent la dématérialisation des échanges dans l'ensemble des métiers et missions exercés par nos collectivités.



Jean-Pierre Lemaistre
Président de l'Adico
et adjoint au maire
de Plailly

LA DÉMATÉRIALISATION DES ÉCHANGES COMPTABLES DANS L'OISE

Pouvez-vous nous faire un point sur la dématérialisation des échanges comptables dans l'Oise ?

Tous les budgets des collectivités locales sont passés au format PESV2. La première étape a donc été franchie. Quant à la dématérialisation des pièces justificatives et des bordereaux via une signature électronique, un peu moins d'1/3 des budgets isariens sont inscrits dans ce schéma.

Ainsi, il nous reste collectivement encore du chemin.

Je ne peux donc qu'inviter les ordonnateurs à prendre l'attache de leur comptable et de leur éditeur, pour réaliser les tests, le plus rapidement possible.

En effet, un passage rapide à la dématérialisation totale, la full démat dans notre jargon, permettra de s'inscrire sereinement dans l'obligation de facturation électronique au 1^{er} janvier 2017. J'y reviendrai.

S'agissant des tests à réaliser, ils sont limités en nombre, le plus fastidieux ayant été réalisé pour le passage au PESV2.

Quels sont les enjeux de cette dématérialisation des documents dans la chaîne comptable et financière ?

Ils sont multiples et partagés, dans une logique « gagnant-gagnant ».

Pour l'ordonnateur :

- diminution des temps de traitement et la suppression des manipulations de papier ;
- réduction des délais de transmission accélérant le rythme d'encaissement des produits locaux et de paiement des factures, ce qui contribue au maintien du tissu économique ;
- gestion plus performante par une diminution des coûts de gestion ;
- échanges fiabilisés et sécurisés ;
- réduction de l'empreinte carbone.



Valérie Bouvier
Administrateur des finances publiques adjoint à la DDFIP de l'Oise.

S'agissant du comptable :

- amélioration des délais de paiement, enjeu économique majeur ;
- allègement substantiel de la tâche de confection des comptes de gestion ;
- net gain de place dans l'espace de travail dû à la suppression du papier.

1/3 des budgets sont inscrits dans le schéma de la dématérialisation.

Quel impact pourrait avoir la démat sur vos relations avec l'ordonnateur ?

Lorsqu'une collectivité s'inscrit dans un passage en dématérialisation, une réflexion globale doit s'engager avec son comptable et permettre de dresser un véritable état des lieux des problématiques.

Ainsi, le rôle de conseil du comptable public comme partenaire privilégié de l'ordonnateur prend là tout son sens : mise en place de moyens modernes de paiement, amélioration de la qualité comptable, etc.

Ces axes de travail peuvent ensuite faire l'objet d'une contractualisation par la signature d'un engagement partenarial entre l'ordonnateur et son comptable public.

Que peut-on attendre d'une démat généralisée ?

L'ordonnance du 26 juin 2014 oblige les entités publiques à recevoir et émettre des factures électroniques à partir du 1^{er} janvier 2017. Ainsi, les factures adressées par une commune à un EPCI ou à une autre commune devront être transmises de manière dématérialisée.

De même, les factures des 200 plus grandes entreprises seront transmises à ces entités sous format dématérialisé. Puis, d'ici 2020, toutes les entreprises les dématérialiseront.

Les enjeux de la dématérialisation des documents évoqués précédemment vont être ainsi démultipliés. Le but est de viser une parfaite cohérence entre la réception d'une facture nativement dématérialisée et son acheminement sous la même forme jusqu'au comptable public.

Pour faciliter cette mise en œuvre, l'État met à disposition Chorus Pro pour permettre le dépôt, la réception, la transmission des factures et leur suivi.

Les avantages sont nombreux : simplification, mutualisation des coûts, gain financier et délai de traitement encore accéléré de bout en bout de la chaîne.

Le 1^{er} janvier 2017, c'est demain. Alors il faut préparer dès maintenant cette nouvelle étape !

Valérie Bouvier

Administrateur des finances publiques adjoint à la DDFiP de l'Oise.

BRÈVE

DADS : C'EST REPARTI !

La fin d'année approche et elle est synonyme de Déclarations Annuelles de Données Sociales. Comme d'ordinaire, l'Adico vous propose de vous accompagner dans la réalisation de ces déclarations.

L'an passé c'est plus de 300 dossiers de DADS qui ont été réalisés par nos services à la demande de nos adhérents. C'est pourquoi avec les échéances habituelles ainsi que les nouveautés attendues au 1^{er} janvier 2017, les déplacements durant cette période seront limités aux seules urgences, afin de pouvoir assurer un service de qualité au niveau de l'assistance. Les dossiers de prise en charge des DADS vous seront acheminés dans les jours à venir.

Renaud Devillers
Responsable de la
direction opérationnelle

L'ADICO PARTICIPE AU PLAN NUMÉRIQUE POUR L'ÉDUCATION

Annoncé en mai dernier par le Gouvernement, le plan numérique pour l'éducation vise à préparer dès la primaire les élèves aux enjeux d'un monde numérique en pleine transformation.

» L'école change avec le numérique »

L'appel à projet « Collèges numériques et innovation pédagogique » se concrétise et favorise le déploiement des outils numériques et des solutions interactives. L'objectif de ce projet est d'impulser, d'accompagner et de généraliser les usages pédagogiques du numérique.

Dans un contexte d'engouement du numérique « éducatif » par les familles, nous constatons une implication

accrue des élus qui sont prêts à investir, avec la participation des équipes enseignantes qui se doivent d'élaborer un projet pédagogique et éducatif cohérent en corrélation avec un équipement approprié.

L'Oise n'est pas en reste. Après un accompagnement de plusieurs mois, l'Adico équipe dès septembre 9 écoles du département.

Chaque classe concernée par ce projet sera équipée d'un ensemble complet comprenant 12 tablettes destinées aux élèves et un PC portable pour l'enseignant, le tout soigneusement rangé dans une mallette de transport permettant le rechargement de l'ensemble des outils.

Des solutions logicielles viennent compléter l'acquisition matériel et permettront aux enseignants de suivre l'activité pédagogique des élèves.



Un investissement pour l'avenir aux atouts multiples pour tous les acteurs :

- Pour les élèves : concentration accrue via le travail collaboratif et l'interactivité de l'apprentissage ;
- Pour les enseignants : évolution des pratiques pédagogiques via le développement de nouvelles ressources numériques adaptées aux apprentissages ;
- Pour les communes : modernisation du système éducatif qui constitue un atout pour l'attractivité du territoire.

Sandra Ferreira
Responsable des ventes

BRÈVE

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DE L'UMO, UNE RENCONTRE INCONTOURNABLE :

Cette année l'AG de l'UMO aura lieu le 5 novembre 2016 à la salle Pommery de Clermont et bien entendu l'Adico sera au rendez-vous pour vous rencontrer et échanger sur notre stand.

Cette rencontre traditionnelle nous permet de communiquer en un seul et même lieu avec de nombreux élus de l'Oise. Elle nous permet également d'aborder des sujets d'actualité et ceux à venir sont nombreux.

C'est pourquoi nous serons ravis de vous retrouver lors de cette manifestation.

Séverine Prévost
Responsable des relations adhérents et de la communication

PRÉSENTATION DU DISPOSITIF COMEDEC*, QUI VOUS PERMET DE DÉMATÉRIALISER VOS ÉCHANGES DE DONNÉES DE L'ÉTAT CIVIL

L'Adico, en partenariat avec le ministère de la justice, a eu le plaisir d'animer une réunion d'information sur Comedec (*Communication électronique des données de l'Etat Civil), le 15 septembre dernier au Conseil Départemental de l'Oise.

Une soixantaine de collectivités étaient au rendez-vous afin de comprendre les objectifs et les étapes de mise en place de ce dispositif mis en œuvre par l'Agence Nationale des Titres Sécurisés.

Comedec est une plateforme d'échanges dématérialisés et sécurisés de données d'Etat Civil entre les mairies dépositaires des registres de l'état civil et leurs destinataires.

Les objectifs sont simples :

- Faciliter les démarches pour les usagers tout en protégeant leur vie privée ;
- Renforcer la sécurisation des échanges de données ;
- Constituer une plateforme d'échange de données d'Etat Civil entre les mairies afin de gagner du temps et améliorer l'efficacité des services des administrations.

Cette réunion était aussi l'occasion de parler du calendrier de déploiement du dispositif, qui peut être planifié dès maintenant pour les adhérents de l'Adico utilisant les logiciels

Berger Levrault ou JVS Mairistem.

Pour en savoir plus ou pour une demande de mise en place, contactez-nous par mail : contact@adico.fr



Roxane Loretzin
Chargée de communication

4^{ÈME} RENTRÉE POUR NOTRE ÉCOLE DE SECRÉTAIRES DE MAIRIE

La session « école de secrétaires de mairie » vient de faire sa rentrée pour la 4^{ème} année consécutive sur une période de 10 mois à raison de 3 jours par mois. Pour cette nouvelle rentrée, 11 personnes sont inscrites.

Cette session est composée de trois demandeurs d'emploi et de huit secrétaires de mairie déjà en poste. Notre école offre la possibilité de se former à la diversité des compétences requises sur des postes de secrétaire de mairie et permet d'acquérir les savoirs et les savoirs faire pour être ou devenir opérationnels dans leurs fonctions professionnelles.

Le métier de secrétaire de mairie exige une forte polyvalence et des connaissances générales en matière de droit public. Le métier de gestionnaire administratif requiert à la fois beaucoup de compétences et une spécialisation dans des domaines très particuliers. Pour ces métiers, les employeurs publics sont à la recherche de candidats formés et professionnalisés.

Atout de notre formation : théorie et pratique tout au long de la session.

Lina Hérèl
Chargée de cours

• Save the date •



Salon du
numérique
territorial

2 MARS 2017
Brevil-le-vert • 10h - 17h

{ 2^{ème} édition }

ORGANISÉ PAR L'adico

BRÈVE

DÉMAT : VOS PROCHAINES OBLIGATIONS

Dans le prolongement des messages portés par l'Adico en matière de dématérialisation, la Direction Générale des Finances Publiques a publié en juillet dernier une instruction dont l'objet est de préciser les modalités de mise en œuvre de la dématérialisation, notamment en matière de gestion budgétaire et comptable.

Vous pourrez y trouver une synthèse sur la réglementation et les types de dématérialisation, des informations relatives aux documents dématérialisés, aux factures électroniques, aux marchés publics, etc.

Notre info de l'Adico de septembre 2016 a été consacrée à la synthèse des principaux éléments de cette instruction. Retrouvez-la sur notre site internet.

Astrid Corre
Chargée de cours

AGENDA RÉGLEMENTAIRE

OCTOBRE

- **Cérémonie** : Préparation de la cérémonie du 11 novembre.
- **Cimetière** : Point de vigilance sur l'entretien du cimetière.
- **Citoyenneté** : Début octobre : dresser la liste communale de recensement et la liste des non-recensés pour envoi au centre national.
- **Elections** : Faire le point sur les opérations de révision des listes électorales.
- **Finances** : Préparer si besoin les délibérations en cas de modification des modalités d'établissement des impôts directs locaux prévue par le droit commun.

NOVEMBRE

- **Etat-Civil** : Vérifier tous les actes d'état civil avant le 31 décembre. Au-delà la rectification s'effectuera uniquement par voie judiciaire.
- **Personnel** : Planifier les congés de fin d'année. Poursuivre si nécessaire la procédure d'évaluation des agents titulaires et stagiaires.
- **Sécurité** : Veiller aux dispositions pour le déneigement et pour l'épandage de sel.
- **Voeux** : Commander les cartes de vœux pour envoi fin décembre.

DÉCEMBRE

- **Elections** : Dépôt des demandes d'inscription des électeurs jusqu'au dernier jour ouvrable de décembre inclus (article R 5 du Code Electoral). Faire assurer la permanence du 31 décembre selon les conditions légales. Prévoir un affichage spécial et/ou une publication dans le journal local pour informer les administrés des horaires.
- **Festivités** : Préparer l'arbre de Noël.
- **Finances** : Préparer les dernières opérations comptables avant la clôture de la section d'investissement de l'exercice en cours. Etablir au plus tard le 31 décembre de l'exercice l'état des restes à réaliser.
- **Patrimoine mobilier** : Remettre au receveur municipal l'inventaire des biens meubles réformés avant la clôture des comptes de l'exercice.

NUMÉRISATION DES ACTES D'ETAT-CIVIL

Une centaine de communes ont répondu présent et ont souhaité intégrer notre projet de groupement de commandes pour la numérisation des actes d'Etat Civil. Cela représente un peu plus de 350 000 actes pour notre département et un volume total d'environ 1 500 000 actes en additionnant les besoins des autres départements partenaires de cette opération.

Au niveau du calendrier :

- Mi-octobre, le CCTP (cahier des clauses techniques particulières) déjà annoté par les archives départementales de l'Oise, sera validé et le marché sera ensuite mis en ligne.

- Le choix de l'opérateur pourra se faire avant la fin de l'année et nous vous communiquerons le prix final négocié. Un document vous engageant ainsi qu'un planning des « opérations » vous seront ainsi transmis. En fonction des sites concernés, nous organiserons les lieux de numérisation au plus près des mairies intéressées.

Les actes numérisés et indexés seront ensuite intégrés à vos logiciels d'Etat-Civil.

Emmanuel Vivé
Directeur général

CHORUS PRO : LA FACTURE ÉLECTRONIQUE, S'Y PRÉPARER DÈS MAINTENANT

A quoi sert Chorus PRO ?
Chorus Pro est un point d'entrée unique et gratuit permettant à toutes les collectivités publiques de recevoir leurs factures en mode dématérialisé.

Comment gérer les factures (émises, reçues) ?

Pour fonctionner, le système doit préalablement être paramétré pour chaque structure par un gestionnaire. Les factures peuvent être traitées manuellement (sur le portail Chorus Pro) et/ou en mode automatisé (directement dans l'application de gestion financière).

Les objectifs de Chorus Pro sont de dématérialiser plus de 100 millions de factures avec un gain moyen estimé à 3 euros par facture, de suivre le cycle de vie d'une facture du dépôt sur le portail jusqu'à sa mise en paiement et enfin d'assurer une fluidité et une rapidité dans les mises en paiement des factures de la sphère publique.

Dates à retenir : Avant le 16 octobre 2016 :

- Désigner le gestionnaire principal de la collectivité (ATTENTION ! Le premier à se connecter à Chorus Pro pour une collectivité devient automatiquement le gestionnaire principal).

D'octobre à décembre 2016 :

- Définir les gestionnaires secondaires et les utilisateurs.
- Initialiser et paramétrer votre logiciel de Gestion financière.

1^{er} janvier 2017 :

- Transmission et réception des premières factures dématérialisées via Chorus Pro.

Echéances :

- **1^{er} janvier 2017** : Grandes entreprises et toutes entités publiques qui émettent des factures vers l'Etat, les collectivités territoriales et leurs établissements publics respectifs.



- **1^{er} janvier 2018** : Entreprises de taille intermédiaire.
- **1^{er} janvier 2019** : Petites et moyennes entreprises.
- **1^{er} janvier 2020** : Microentreprises.

Pascale Diguët
Réfèrent Applications métiers

AdicoNews
Directeur de la publication :
Emmanuel Vivé

Adico - PAE du Tilloy
2 Rue Jean Monnet - BP 20683
60006 Beauvais Cedex
contact@adico.fr
Téléphone : 03 44 08 40 40
Fax : 03 44 08 40 49
www.adico.fr